

Le 10/03/2020

Les associations membres  
du Collectif Loire-Vienne à Zéro nucléaire :  
ACEVE, SDN 41, SDN BGP, SDN 72, SDN 79 ,  
SDN Pays Nantais, Réseau « l'EPR ça suffit »,  
SDN Touraine.  
Collège d'histoire de l'énergie nucléaire et de ses aléas

à M. Bernard DOROSZCZUK,  
Président de l'ASN  
et à M. Jean-Christophe NIEL,  
Directeur Général de l'IRSN

Objet: Requête de réexamen du classement INES des accidents nucléaires de Saint-Laurent- des-eaux de 1969 et de 1980.

Messieurs,

en vertu des principes de transparence et de REX, nous déplorons que les accidents de Saint-Laurent des eaux ne soient pas mieux connus du public et qu'ils ne soit pas classés sur l'échelle INES au niveau qui correspond à leur gravité réelle et avérée depuis peu de temps.

**Rappel historique des accidents :**

- Le 17 oct 1969, tranche 1 (SLA1), fusion partielle du cœur de 5 assemblages de combustible.
- Le, 13 mars 1980, tranche 2 (SLA2), fusion partielle du cœur de 2 assemblages de combustible
- Le 21 avril 1980, éclatement d'un conteneur d'un élément combustible dans la piscine d'entreposage de la tranche 2.

Les deux premiers accidents ont été classés 4 sur l'échelle INES.

Le 21 juillet 2015, des carottages ont été effectués dans des sédiments de la Loire à Monjean-sur-Loire, situé à 225 Km en aval de Saint Laurent.

**Rappel des notes de l' IRSN sur les accidents de Saint-Laurent**

- **La première le 18 mai 2015** décrivait les accidents et concluait en constatant que les pollutions radioactives au plutonium retrouvées dans la Loire n'étaient dues qu'aux essais de bombes atomiques et à l'accident (ou incident?) survenu dans la piscine. **Le classement 4 INES des deux accidents de fusion partielle y est justifié par le fait qu'ils n'auraient pas entraîné un risque radiologique important hors du site nucléaire.**
- **La deuxième, du 17 mars 2016**, venant après les analyses des prélèvements de Monjean (le 21/07/15), conclut au contraire que les pics de pollution au plutonium constatés dans les sédiments en 1969 et en 1980 sont dus aux accidents de Saint Laurent.

A la lecture de ces notes, nous nous étonnons :

- que la note de 2016 fournisse une conclusion radicalement différente de celle de 2015, sans l'annuler explicitement.
- que ces notes n'évoquent que la pollution au plutonium (238,239, 240) alors que celle-ci ne peut être dissociée de la pollution aux autres émetteurs  $\alpha$  incluant essentiellement l'américium 241 à hauteur de 40%. (60% de Pu),
- que les rejets d'émetteurs  $\alpha$ , pourtant volontaires et particulièrement élevés entre 1980 et 1985, ne soient pas pris en compte dans le bilan des rejets alors que les archives d' EDF montrent qu'ils s'élèvent à 4 Gbq pour la période 1975-1985. Par ailleurs les rejets d'émetteurs  $\alpha$  sont légalement interdits depuis le 13 dec 1980,
- que l'IRSN soit capable de mesurer l'impact radiologique d'un accident de satellite, des essais de bombes atomiques et de Tchernobyl, mais pas de la pollution massive des deux accidents de Saint-Laurent.
- qu'elle cite "*Une étude réalisée en 1980 (Thomas, 1982)*", quand il s'agit en fait de mesures réalisées dans le 1er trimestre 1980, avant l'accident donc, mais qu'elle n'évoque pas les mesures de 1983 (Etude de Alain J. Thomas: "Comportement géochimique des radionucléides à l'amont de l'estuaire de la Loire. Contrat CNEOX n°82/6844 - Rapport final - 1989 ")

### **Les faits avérés**

L'importance de la pollution hors du site nucléaire provoquée par ces accidents peut être évaluée par:

- La présence de particules de plutonium, les plus lourdes du tableau des éléments, retrouvées à Monjean-sur-Loire , très loin de Saint-Laurent (225 Km en aval). La réalité des rejets de plutonium dans le fleuve suite à ces accidents a été attestée publiquement le lundi 4 mai 2015 par Marcel Boiteux, directeur général puis Président d'EDF à l'époque de ces accidents.
- Le fait que les sédiments ne sont que des marquages du passage d'un très long panache de pollution. Ils n'indiquent pas l'activité radioactive volumique des rejets ni leur masse.
- Le constat de la présence de plutonium dans les matières en suspension (MES) (Etude d'Alain J. Thomas de l'Institut de Biogéochimie Marine de L'École Normale Supérieure. 1989).
- Le fait que l'IRSN n'a aucun renseignements sur le volume, la nature ni la concentration des rejets effectués par EDF pour « nettoyer » les sites accidentés. L'absence d'éléments détaillés sur les rejets ne devrait pas présumer de l'absence de pollution, mais au contraire de la volonté de dissimulation de l'importance des accidents.

En conséquence, nous demandons à l'ASN et à l'IRSN de reconsidérer le classement INES 4 des accidents du CNPE de Saint-Laurent-des-eaux pour le porter au niveau 5, car :

- la pollution aux émetteurs  $\alpha$  hors du site nucléaire, maintenant avérée, fût importante à en juger par les marquages sédimentaires constatés 225 Km en aval et 35 ans après les accidents,
- l'impact sur l'environnement est incontestable,
- l'impact sur la santé des populations n'a pas pu être nul étant donné que toutes les grandes villes de la Loire y puisent leur eau de consommation.

Dans l'espoir que notre requête aura une suite favorable, nous vous adressons nos salutations respectueuses.

Signé par les correspondants des associations du « Collectif Loire-Vienne à Zéro nucléaire ».